



**MAIRIE  
DE  
TRÉGUNC**

## Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DERVOUT Dominique - LE GAC Muriel – DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine - NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – JOLLIVET Patricia – BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita — DADEN Paul - JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny – BANDZWOLEK Brigitte – CANTIE René - SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

**formant la majorité des membres en exercice.**

Objet

**Date de convocation** : 17 mars 2015

Anita JOULAIN est nommée secrétaire de séance.

**VOTE DES TAUX  
D'IMPOSITION  
2015**

Monsieur Le Maire indique qu'il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux à leur niveau actuel.

Nombre de Conseillers  
En exercice : ..... 29  
Nombre de présents : ..... 29  
Nombre de votants : ..... 29

	<b>Taux 2015</b>
- Taxe d'habitation	13,43 %
- Taxe sur le foncier bâti	17,36 %
- Taxe sur le foncier non bâti	51,85 %

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte  
transmis au représentant de l'Etat et  
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Rennes dans un délai de  
deux mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les taux d'imposition présentés ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

**POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE**

A Trégunc, le 25 mars 2015

**LE MAIRE**  
Olivier BELLEC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20150330-DE15240310-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2015

Publication : 30/03/2015